Chère Lectrice, Cher Lecteur,

La FSA a écrit à PostFinance pour exprimer son mécontentement quant au fait que sa nouvelle application n'était pas accessible dès son lancement. Malheureusement, nous sommes arrivés trop tard, mais nous espérons que l'intervention aura tout de même un impact. Bonne nouvelle de CarPostal: nous avons reçu la confirmation officielle que les personnes aveugles et malvoyantes sont non seulement autorisées à monter et descendre à l'avant, mais aussi à s'asseoir dans la première rangée de sièges. Il y a aussi une lueur d'espoir pour les amateurs de tandem: la FSA approuve une pétition demandant plus d'espace pour les vélos et les équipements sportifs dans les trains. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans cette Newsletter.

Cordiales salutations!

Votre Défense des intérêts de la FSA

**Transports publics**

**CarPostal: autorisation de monter/descendre et de s’asseoir à l’avant**

Depuis quelque temps, en particulier les personnes atteintes d'un handicap visuel sont autorisées à monter et descendre des cars postaux par la porte de devant. Cependant, des membres de la FSA de différentes régions nous ont signalé que la première rangée de sièges dans les véhicules est toujours bloquée. En réponse à notre demande, la direction a confirmé que les personnes aveugles et malvoyantes continueront à être autorisées à s'asseoir à la première rangée de sièges. La chaîne qui la barre peut être retirée à tout moment. Ben Küchler, porte-parole de CarPostal pour les médias, déclare: «le concept de protection des transports publics stipule explicitement que la première porte sera également ouverte aux personnes aveugles et malvoyantes. Chez CarPostal, la première rangée de sièges bloquée est ouverte pour ces personnes.» Il nous a assuré que CarPostal allait sensibiliser le personnel de conduite à cet effet. Toutefois, il est possible que certains conducteurs ne soient pas encore suffisamment familiarisés avec cette réglementation. Il se peut donc que les personnes concernées doivent encore «réclamer» leur siège. Tout refus de la part des chauffeurs doit être signalé à CarPostal avec la date, l'heure, l'itinéraire et le numéro de ligne.

**Une pétition pour plus d'espace dans les compartiments multifonctionnels des trains de grandes lignes des CFF**

Depuis juin 2015, les tandems et autres vélos spéciaux de plus de 2 m de long ne sont plus autorisés en chargement individuel dans les compartiments des trains de grandes lignes des CFF. La raison en est qu'il n'y a pas de places adaptées pour eux dans ces véhicules. Les CFF ont maintenant introduit une obligation de réservation pour tous les vélos à partir du 21 mars 2021. Plusieurs organisations de cyclistes ainsi que l’ATE et Pro Rail Suisse ont donc lancé une pétition. Leurs demandes sont les suivantes : les CFF doivent créer plus d'espace pour le transport des vélos, des poussettes, des équipements de sport et des bagages, par exemple grâce à des compartiments multifonctionnels ou en utilisant des trains de délestage ou des wagons à bagages aux heures de pointe; l'obligation de réservation sur les trains IC doit être levée; une meilleure information des clients sur le quai et une billetterie plus simple; les besoins des cyclistes doivent être davantage pris en compte par les CFF, tant lors de l'acquisition de nouveaux trains que dans le concept d'exploitation. Ces demandes coïncident avec notre besoin d’espace pour pouvoir placer les tandems. Par conséquent, veuillez également signer la [pétition en ligne](https://act.campax.org/petitions/contre-la-reservation-obligatoire-pour-une-complementarite-train-velo). Plus de 30’000 signatures ont déjà été recueillies.

**Grands chantiers dans les gares CFF de Fribourg et de Lausanne**

Les CFF s'attaquent enfin à la modernisation de la gare de Fribourg que nous attendions depuis longtemps. Les travaux de construction pourront commencer au printemps 2021 et devraient être achevés en 2025. Après les travaux, la gare répondra aux exigences de la LHand. Divers travaux prévus au printemps 2021 nécessiteront une interruption partielle du trafic ferroviaire lors de certains week-ends. Du 10 au 12 avril 2021, le trafic en gare de Fribourg sera interrompu pour l'installation de nouveaux signaux ferroviaires.

La gare de Lausanne sera également entièrement transformée dès l'été 2021 et jusqu’en 2028. Les bus et les taxis ne s'arrêteront plus à leur place habituelle, mais au début de l’avenue Ruchonnet. Le passage souterrain ouest pour les piétons sera partiellement ou complètement fermé à certains moments, ce qui nécessitera l'utilisation exclusive du passage souterrain est pour le public.

Il vaut la peine de vérifier l'horaire électronique des CFF avant de voyager et de se tenir bien informé des grands chantiers de ce type. Le flux RSS sur le trafic ferroviaire publié sur le site des CFF est par exemple disponible à cet effet: [Flux RSS des CFF](https://www.sbb.ch/fr/iframes/rss-bvi.html).

**Prestations financières**

**Nouvelle application de PostFinance**

Comme vous l'avez lu dans la dernière Newsletter, PostFinance met une nouvelle application à disposition qui n'est pas encore accessible aux personnes aveugles. Pour la FSA, c'est une procédure inacceptable ! Dans une lettre adressée à PostFinance le 2 mars 2021, la FSA a fait part de son mécontentement et a exigé que l'application ne soit pas lancée avant que l'accessibilité soit garantie. Malgré cette intervention, l'application non accessible a été mise en service le 3 mars. PostFinance n'a donc pas donné suite à la demande de la FSA. Lors d'une réunion avec un représentant de PostFinance, les parties prenantes de la FSA ont discuté de la situation. PostFinance a promis de revoir ses processus internes, afin que les lacunes en matière d'accessibilité soient évitées autant que possible dans les futures mises à jour.

Tant que la mise à jour n'a pas été installée, l'ancienne application peut continuer à être utilisée sans obstacle pour le moment. En mai, cependant, il y aura inévitablement une interruption entre l'ancienne et la nouvelle application adaptée. Si vous avez des difficultés à utiliser la nouvelle application ou l'application web «e-Finance», veuillez contacter le Service de contact de PostFinance au 0848 888 710.

Une caractéristique positive de la nouvelle application est le «mode nuit», qui génère une grande valeur ajoutée pour les personnes malvoyantes. L'application a donc déjà été améliorée pour ce groupe cible qui l’utilise qu’en visuel.

**Politique (sociale)**

**Consultation sur la continuité de l'AI**

Durant l'été 2020, le Parlement a approuvé la révision de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI). La LAI révisée doit entrer en vigueur le 1er janvier 2022 et nécessitera d'importantes adaptations des dispositions d'exécution correspondantes. La FSA a participé au processus de consultation pour cette révision et s'est appuyée sur les propositions d'Inclusion Handicap et de l’UCBA.

La FSA se félicite de l'engagement clair du Conseil fédéral en faveur du principe d'inclusion. Or, la réduction proposée par le Conseil fédéral met en péril la couverture des besoins existants. L'évolution démographique des prochaines années aggraverait encore la situation en cas de réduction. Sur la base des chiffres de prévalence confirmés et du scénario démographique du Conseil fédéral, nous prévoyons une augmentation de 33% des personnes atteintes de déficience visuelle dans 10 ans et de 60% dans 20 ans (année de comparaison 2019).

En ce qui concerne les mesures d'intégration, la FSA dit oui à l'accent fondamental mis sur le marché primaire du travail. Toutefois, le cas échéant, le cadre protégé doit continuer à être pris en compte. En ce qui concerne le système de retraite, nous critiquons les tableaux statistiques des salaires qui sont utilisés pour les comparaisons de revenus. Dans une large mesure, ils ne font que refléter le niveau de salaire des personnes en bonne santé. Toutefois, comme les salaires des personnes atteintes dans leur santé sont systématiquement nettement inférieurs, des tableaux de salaires spécifiques - également exigés par le Tribunal fédéral - doivent être établis pour déterminer le revenu avec un handicap.

**Consultation sur la loi de certification du canton de Lucerne**

Ivo Egger, maire de Buchrain LU et lui-même aveugle, a attiré l'attention de la FSA sur la consultation en cours sur la loi de certification dans le canton de Lucerne. Les dispositions de la loi actuelle stipulent que, dans le cas d'une procédure de notarisation impliquant une personne aveugle, deux témoins doivent être présents pour signer le document à sa place. Il est assez étrange que l'on suppose qu'une personne aveugle n'est pas capable de signer. Les personnes atteintes d'un handicap visuel peuvent généralement signer pour elles-mêmes sans difficulté, pour autant qu'elles sachent où apposer leur signature.

Dans le cadre du processus de consultation, la FSA a maintenant demandé que ce point soit modifié de manière à ce que les parties à un acte qui sont malvoyantes ou malentendantes puissent lire l'acte elles-mêmes, si nécessaire, en utilisant des aides numériques, et confirmer sur celui-ci qu'il contient leur volonté. Si la partie malvoyante ou malentendante ne peut pas lire le document elle-même, même à l'aide d'aides numériques, un expert doit être consulté. Dans tous les cas, cependant, la signature doit être fournie par la personne concernée elle-même.

Il n'est pas certain que nos préoccupations soient prises en compte. En l'espèce, nous sommes en présence d'une révision partielle de la loi sur le notariat, et les paragraphes litigieux n'en font pas partie. Si notre intervention n'aboutit pas, nous poursuivrons par une initiative politique. Il existe d'autres cantons dont les lois contiennent des dispositions similaires.

**Dans les régions**

**Projet de construction de Covai à Herisau**

Par Jnes Sarcinella, Défense régionale des intérêts de la Suisse orientale.

La cérémonie de pose de la première pierre d'un grand ensemble résidentiel a eu lieu récemment sur le site de l'ancien restaurant Bären à Herisau. Les plans prévoient 55 unités résidentielles et la date d'achèvement a déjà été fixée à l'automne 2023. Le projet est le premier de ce type dans la région, car il ne s'agit pas d'un développement résidentiel standard prévu. Il s'agit plutôt de créer un environnement de vie et de travail pour les personnes de tous âges, avec ou sans besoins d'assistance, une sorte de lieu de rencontre pour les personnes dans toutes les situations de vie possibles. Les personnes atteintes de handicaps physiques, mentaux ou cognitifs devraient y vivre aussi bien que les personnes non handicapées.

Afin de s'assurer que les besoins des personnes handicapées puissent être satisfaits dès le départ, un groupe de résonance a été constitué. Outre les membres du conseil d'administration de Covai AG, le propriétaire du bâtiment et l'architecte, des représentants de personnes avec divers handicaps, Pro Infirmis ainsi que moi-même, en tant que représentante de la section de la Suisse orientale de la FSA, y ont également été conviés. Lors de la récente réunion de lancement, des contributions ont déjà été recueillies sur le thème de l'accessibilité structurelle. Nous pourrons également exercer notre influence sur le concept d'exploitation. C'est l'intégration en action !

Plus d'informations sur le projet, mais seulement en allemand, sur: [www.covai.ch](http://www.covai.ch).

Fr

Meilleures salutations

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Jeyanthan Mathiamirthan

Défense des intérêts

T 031 390 88 33 | defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général, Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

La FSA est titulaire du label de qualité Zewo